

# Parc national de la Vanoise

## Orientation 3.5.4 Maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial

### *Contexte*

L'aire d'adhésion du parc national de la Vanoise dispose d'un grand nombre de sites, d'habitats\* ou d'espèces végétales et animales reconnus d'intérêt national voire communautaire. Leur présence témoigne d'un bon état de santé patrimonial des hautes vallées de Maurienne et de Tarentaise qu'il convient de perpétuer. Les périodes de reproduction, d'élevage des jeunes et d'hivernage constituent des phases critiques du cycle de vie annuel des espèces animales. La tranquillité des animaux durant ces périodes revêt une importance cruciale pour la survie de leurs populations. Certaines activités de plein air (survol, circulation motorisée, escalade, ski hors-piste...) peuvent occasionner un dérangement des animaux, particulièrement dommageable à ces moments-là.

Le suivi des espèces de forte valeur patrimoniale permet de repérer les sites les plus sensibles afin de prévenir le dérangement des animaux pendant les phases cruciales de leur développement. Les sites concernés par cette orientation correspondent en priorité aux aires (sites de nidification) du gypaète barbu, de l'aigle royal, du faucon pèlerin et du grand duc ; zones d'hivernage et de reproduction du lagopède, du tétras-lyre et, dans une moindre mesure, de la perdrix bartavelle ; secteurs de mise bas et d'hivernage du bouquetin et principaux gîtes de reproduction des espèces de chauves-souris prioritaires (petit rhinolophe, grand murin, petit murin).

L'évolution des systèmes et des pratiques agricoles se traduit localement par une diminution des milieux ouverts, principalement sur les versants et en fond de vallée. Ce phénomène affecte le maintien de quelques espèces et types d'habitats naturels de très grand intérêt, principalement le chardon bleu, les pelouses sèches et steppiques ou certaines zones humides de basse altitude qui s'embroussaillent. Les zones humides ont souvent fait l'objet d'interventions dommageables dans le cadre d'aménagements de domaines skiables ou à des fins d'amélioration pastorale (drainage, assèchement, comblement). La régression généralisée de ces habitats naturels de grand intérêt conduit à leur accorder une attention toute particulière (Voir l'orientation 3.6.2). Les pelouses sèches souffrent particulièrement de l'abandon des activités agricoles extensives et du développement de l'urbanisation sur les adrets. Les connaissances de ces types de milieux abritant une grande biodiversité sont encore fragmentaires et hétérogènes.

### *Enjeux*

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national

### *Lignes directrices de l'orientation*

[...]

# Parc national de la Vanoise

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

<b>Mesures contractuelles</b> (liste non exhaustive)	<b>Rôle de l'établissement public du parc national</b>	<b>Rôle des communes adhérentes</b>	<b>Principaux autres partenaires</b>
<b>3.5.4.a</b> - Identifier pour les espèces animales de forte valeur patrimoniale  les sites et périodes particulièrement vulnérables vis-à-vis de la pratique  des sports de nature. Porter à la connaissance des maîtres d'ouvrage des aménagements ou équipements nécessaires à la pratique de ces activités.	Suivi scientifique, évaluation	Porter à connaissance des enjeux, sensibilisation des maîtres d'ouvrage	Associations naturalistes, LPO, gestionnaires des domaines skiables
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>3.5.4.c</b> - Sensibiliser les professionnels et associations de la montagne	Conseil, animation, information		Organisations professionnelles  (SNGM, FFCAM, FFME), Jeunesse et Sports
<b>3.5.4.d</b> - Inciter les propriétaires à la gestion conservatoire	Sensibilisation, animation, proposition de contrats de gestion, suivi, évaluation	Prise en compte de la gestion du patrimoine foncier communal	Opérateurs Natura 2000
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4281

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 16:05